



Fissure sous la moquette de la maison

Par **MichaelS**, le 13/07/2010 à 22:43

Bonjour,

Nous venons d'acheter une maison en passant par une agence. Lors des travaux de rénovation, nous avons eu la surprise de découvrir une fissure sous la moquette et sous un parquet.

Cette fissure traverse toute le salon et fait plus d'1 mm de large. Lors de nos visites (seul, avec nos beaux-parents, avec mes parents...), impossible de voir cette fissure car elle était sous la moquette et sous un canapé.

Dans le sous-sol, même scénario. Il y a bien une fissure le long d'un mur qui correspond à la fissure dans la salon mais lors de nos visites, cette fissure était masquée par des morceaux de métal. Une autre fissure se situe dans le sous-sol mais la aussi, elle était située derrière quelques stères de bois.

Nous disposons des photos prises lors des visites pour prouver ces affirmations.

Est-ce que je peux engager une procédure de vice caché ou de dol ?

Merci d'avance

Cordialement

M. Schneider

Par **chris_Idv**, le **14/07/2010** à **17:53**

Bonjour,

Consultez dans un premier temps un architecte, voir un ingénieur en maçonnerie, afin de savoir si la fissure que vous décrivez est le signe d'un défaut de structure grave ou une simple gêne esthétique qui ne remet pas en cause l'intégrité de la maison.

Cordialement,

Par **MichaelS**, le **14/07/2010** à **20:45**

Je vous remercie pour votre réponse

Notre projet était d'aménager les combles de la maison. Si nous avions eu connaissance de l'existence de cette fissure, nous n'aurions certainement pas acheté cette maison.

De plus, il nous est impossible de carreler comme prévu le salon car les différents carreleurs refusent de déposer sur cette fissure du carrelage. Un joint de dilation à ce niveau est impossible.

En sous-sol, la proposition du maçon est de monter un IP directement dans le mur mais pour faire cela, il faut dériver des tuyaux de chauffage. Je trouve que cela fait beaucoup de frais même si la fissure n'est peut-être pas grave.

Faut-il que le vice caché soit grave pour demander un remboursement de la maison ou suffit-il de prouver que la vendeuse a volontairement caché la fissure ?

Cordialement

M. Schneider

Par **chris_Idv**, le **14/07/2010** à **23:04**

Bonjour,

C'est à vous de prouver le caractère essentiel de la fissure (par des expertises) si vous souhaitez utiliser ce point pour demander l'annulation de la vente.

A mon avis si cette fissure ne présente pas de caractère de dangerosité pour l'ensemble de la construction vous n'avez aucune chance.

Cordialement,